

Communication relative à l'évaluation de la politique de construction des parcours d'accès à la qualification et à l'emploi

Séance plénière du 30 juin 2020

Cette évaluation relevait des évaluations transversales de la Région Nouvelle-Aquitaine, avec un portage des actions assuré par les deux pôles : Emploi et formation, Education et citoyenneté.

Les questions évaluatives sont centrées sur les dispositifs mis en place par le Conseil régional recouvrant trois modes d'interventions : l'accès aux services Accueil information orientation (AIO) ; la formation initiale et continue ; la sécurisation des parcours, ainsi que sur une approche transversale de la politique régionale.

Les conclusions de l'évaluation font apparaître des carences sur les dispositifs eux-mêmes et sur l'efficacité globale de la politique régionale.

Le CESER partage les préconisations formulées dans l'évaluation. Il se félicite que le Conseil régional ait décidé de les prendre en compte pour l'essentiel et ait déjà engagé des actions en ce sens. Il sera attentif à leur suivi et à leur mise en œuvre.

L'Assemblée socioprofessionnelle appelle surtout le Conseil régional, au regard de la crise actuelle, à impulser fortement une ambition politique et un rôle de chef de file pour un véritable droit d'accès à la qualification et à l'emploi, au travers d'une politique publique plus lisible, plus homogène, plus accessible à tous les publics (en particulier les plus en difficulté) par un accompagnement tout au long des parcours, de l'accès à l'information et à l'orientation jusqu'à l'insertion professionnelle.

Questions évaluatives

La mise en œuvre des procédures permet-elle un accès simplifié pour les bénéficiaires aux Services d'accompagnement des publics (AIO) dans le parcours d'accès à la qualification ?

En quoi l'organisation des transitions entre les phases du parcours par les opérateurs d'AIO et de formation et leurs modes de coopération, contribue-t-elle à leur réussite ?

Dans quelle mesure les modes d'action des dispositifs régionaux permettent-ils de s'adapter aux besoins des apprenants et des entreprises ?

D'autre part, l'évaluation devait, au-delà de ces premières questions évaluatives et dans la mesure où les dispositifs fonctionnent, vérifier leur efficacité.

Il convient de prendre en compte que cette évaluation a été lancée en 2018 et a porté sur la période 2014-2018 sur sa partie rétrospective. Elle a été marquée par nombreux changements qui sont venus bouleverser la mise en place de la politique régionale : la fusion des trois Conseils régionaux et la réforme de la formation professionnelle intitulée « liberté de choisir son avenir professionnel »...

Le CESER tient à souligner l'importance que revêt la communication de ce rapport sur « L'évaluation de la politique de construction des parcours d'accès à la qualification et à l'emploi », participant ainsi au développement d'une véritable culture de l'évaluation voulue par l'Assemblée socioprofessionnelle.

C'est une première concrétisation de la démarche d'évaluation engagée par la Région en 2018 et que le CESER considère prioritaire pour la conduite des politiques publiques, en particulier dans le contexte actuel de crise économique et sociale.

Cette évaluation portée par la Commission d'évaluation des politiques publiques (CEPP), dont est membre le CESER, permet à la fois d'évaluer les dispositifs afin d'identifier leurs effets sur la réussite des parcours des bénéficiaires et de proposer des recommandations pour faire évoluer les politiques régionales.

Sur ce thème complexe, le CESER se retrouve dans un grand nombre des préconisations proposées. Ce rapport doit être mis au service de l'amélioration des politiques publiques menées en région pour aider à la construction d'un cadre commun d'actions en faveur de l'accès à la qualification et à l'emploi.

Des dispositifs d'accès aux services (AIO) à coordonner

La multiplicité du dispositif rend sa lecture difficile notamment pour les partenaires (Pôle emploi, AFPA, missions locales, organismes de formation...) qui ont fini par adopter une interprétation pas toujours en cohérence avec les intentions du Conseil régional. On peut malgré tout souligner qu'à l'échelle locale (infra départementale), la coordination des acteurs est possible et efficace. Il a été souligné également que les plateformes d'orientation permettent la construction des parcours car elles favorisent l'accès à la qualification. En revanche, le manque de coordination rend difficiles les accès pour des publics souvent les plus en difficulté. Il convient à ce niveau de dire que les publics sont mal identifiés à l'approche de la formation continue. Certains publics touchés par le dispositif ne sont pas les publics initialement visés. Ce constat de relatif « non recours » aux dispositifs par les bénéficiaires les plus concernés est d'autant plus surprenant que l'objectif du Conseil régional était bien de couvrir et cibler ces publics... Il interroge sur la nature et l'adaptation des dispositifs, leur accessibilité.

L'articulation des dispositifs est difficile à décrypter car ils ne constituent pas un ensemble perçu comme cohérent. Ils ne permettent ni l'anticipation, ni un suivi efficace des situations de rupture. Cela constitue un réel handicap pour le développement d'un système d'accompagnement généralisé.

Les recommandations pour améliorer l'efficacité des dispositifs d'accès aux services AIO :

- engager une réflexion globale sur la stratégie régionale afin de mieux cibler les publics ;
- revoir le lien entre la Région et les actions portées par les partenaires (Pole emploi, Missions locales, Cap-Métiers,...).

Une nécessaire transition entre formation initiale et formation continue

Un premier constat est que lorsque les publics accèdent à la formation continue, ils parviennent à acquérir des compétences. C'est alors que les remises à niveau peuvent se mettre en place et sont correctement valorisées par l'accès à une qualification et à un processus d'insertion professionnel. La difficulté consiste donc à faire accéder les décrocheurs à la formation continue.

Or, la coordination des acteurs n'est pas optimale du fait de l'absence de définition partagée de la notion de « parcours de formation » au sein même du Conseil régional et avec les partenaires de l'action régionale. De fait, le lien entre formation initiale (souvent situation de période de décrochage) et formation continue n'est pas perceptible, l'articulation peu opérante. C'est pourquoi à l'issue de cette phase de décrochage il est constaté cette absence de dynamique de raccrochage qui ne permet pas de créer le lien avec la formation qui pourra être qualifiante.

En l'état, le système ne permet pas de créer les conditions de réussite vers l'autonomisation.

Pour le CESER, il est nécessaire d'assurer une meilleure accessibilité/ transitivité aux formations continues en prenant en compte les historiques des parcours et choix de vie.

Par exemple, créer des « sas » de formation du type « de l'idée au projet » permettant la matérialisation de

projets de formation personnalisés qui tiennent compte à la fois du parcours propre à chacun et des contraintes techniques et économiques qu'il faudra affronter.

Enfin, si la qualification favorise l'insertion professionnelle, il faut le reconnaître, elle n'arrive pas toujours à faire disparaître l'ensemble des freins que sont les problèmes de mobilités et de logement ou la situation personnelle.

Les recommandations pour améliorer la transition entre les dispositifs de parcours de formation initiale et continue :

- mettre en place un système partenarial d'identification et de suivi des publics en situation de rupture ;
- réaliser un document synthétique de présentation de la notion de parcours.

Renforcer et améliorer l'accès aux dispositifs de sécurisation par les aides

Les dispositifs sont fréquemment méconnus ou peu identifiés. La communication sur ce sujet est peu claire voire inexistante.

D'autre part, les dispositifs mis en place ne couvrent pas l'intégralité des besoins, notamment ceux liés aux aléas de la vie. Quand ils correspondent à certains besoins, souvent leur couverture reste incomplète.

Les recommandations pour améliorer l'efficacité des dispositifs de sécurisation :

- la rémunération des stagiaires joue un rôle clé dans leur attractivité, c'est pourquoi il est important que la Région puisse la bonifier ;
- la nécessité de créer un dispositif d'aides et de couverture des aléas de la vie que peuvent rencontrer les bénéficiaires ;
- l'important travail à fournir dans le domaine de la communication sur le dispositif d'aide ;
- le renforcement des relations bénéficiaires/monde professionnel-entreprises par la mise en place d'un dispositif systématisé d'accompagnement à l'emploi pour les bénéficiaires de formations.

Pour une politique régionale d'accès à la qualification et à l'emploi

Enfin, sur l'approche transversale de l'évaluation de la politique régionale concernant le parcours d'accès à la qualification et à l'emploi, plusieurs réflexions ont conduit à la formalisation de plusieurs recommandations structurantes.

Les recommandations transversales pour une politique régionale d'accès à la qualification et à l'emploi :

- construire une définition partagée de la notion de « parcours » de formation initiale et continue ;
- clarifier les objectifs régionaux au sujet des publics et des modalités de leur accompagnement ;
- revoir et améliorer les relations entre le Conseil régional et ses partenaires ;
- renforcer la présence territoriale du Conseil régional avec des relais de proximité clairement identifiés pour améliorer la connaissance des besoins notamment avec une communication adaptée au plus près des besoins ;
- imaginer un système de diagnostic des besoins des entreprises tant au niveau de la formation que de l'emploi, en concertation avec les Fédérations professionnelles ;
- mettre en évidence le rôle de chef de file de la Région.

Le CESER considère que l'évaluation conduite a permis de porter une appréciation lucide sur la politique menée par le Conseil régional. Elle met en lumière l'efficacité des dispositifs de formations dès lors qu'ils sont saisis par les bénéficiaires. Mais elle fait apparaître aussi certaines carences en matière de coordination des acteurs, de lisibilité et d'accessibilité aux dispositifs (en particulier pour les plus en difficulté), ainsi que la nécessité de mieux prendre en compte les « parcours de formation » dans leur globalité et leur diversité, au

travers d'un accompagnement systématisé de l'accès à l'information et à l'orientation jusqu'à l'insertion professionnelle.

Cette évaluation a conduit à la formalisation de quinze recommandations qui, prises dans leur ensemble, contribuent à redessiner une politique publique permettant un meilleur accès au droit à la qualification et à l'emploi.

Le CESER se félicite que le Conseil régional ait décidé de les prendre en compte pour l'essentiel et d'engager d'ores et déjà des actions dans ce sens.

Il sera attentif à leur suivi et aux moyens budgétaires et humains déployés pour leur mise en œuvre. **Le CESER appelle surtout le Conseil régional, au regard de la crise actuelle, à impulser plus fortement cette ambition politique pour un droit d'accès à la qualification et à l'emploi en assurant pleinement son rôle de chef de file sur une compétence majeure de la Région.**



Proposition de la commission B « Evaluation des politiques régionales »
Président : Julien RUIZ ; Secrétaire : Jean DEGOS.



Vote sur l'avis du CESER
**Communication relative à l'évaluation de la politique de construction
des parcours d'accès à la qualification et à l'emploi**

131 votants
123 Pour
7 Contre
1 Abstention

Adopté à la majorité

Dominique CHEVILLON
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine